L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 7 FEVRIER.

Compagnie d'Assurance

de

FACTEURS ET DES COMMERCANTS.

39.....Rue Carondelet.....39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—

$413,626 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867.....$848,518 91.

Cette compagnie continue d'assurer des polices contre les pertes occasionnées par le feu (sans les incendies) et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewit, J. J. Waters,
W. A. Johnson, Wm Ball,
J. W. Burbridge, Robert Pitkin,
Jno I. Noble, Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood, Richd Milliken,
Alfred S. Huntington, Henry M. Moore,
Hugh McColl, Wm H. Henning,
Marshall J. Smith, Thos B. Scott,
L. Caulfield, Joseph Block,
John Coxe, F. W. Jenkins,
L. H. Terry, Jos. Bushner,
Jas D. Blair, E. H. Ware,
Sam'l Friedlander.

6m 4m

LONDON & LANOASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.....$5,000,000.

Emission de polices payables en or aux livres sterling.

E. M. MUSGROVE, agent général.

63.....Carondelet.....63.

1 Janvier 67

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

20 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 Avril 1867:

Primes d'incendie dans l'année. $386,765 01
Primes de mer dans l'année..... 160 825 35
Primes de rivières dans l'année. 284,577 35

Total.....$841,156 02

Total net des primes.....$786,754 34
Payé: Pertes par l'incendie..... $114,448 47
Pertes sur mer..... 124,302 47
Pertes sur rivières..... 207,025 35
Taxes..... 35,660 44
Payé: Profits et pertes, frais d'assurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte..... 151,221 29—708,529 70

Bénéfice net.....$ 48,304 85

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir.....$ 60,154 72
Prêts sur bons et hypothèques..... 212,000 00
Prêts sur garantie de stocks..... 22,986 96—145,585 00

Scrip étranger et de pays, compte de scrip..... 46,166 68
Propriété foncière..... 70,000 00
Numéraire..... 135,118 97

Bons consolidés 6 p c $30,000 00
Bons de la ville..... 15,500 00
Compte d'intérêt en banque..... 173,677 17
Valeurs Dry Dock Company..... 12,000 00
Bons des Etats-Unis..... 20,000 00
Compagnie d'intérêt et de escompte de la Nlle Orléans..... 500 00—318,737 17

pour primes en voie de perception..... 79,376 44

Actif..... $792,014 35

La Compagnie possède seulement:

Bilan: Intérêt empruntés..... $ 436,365 21
Escompte de scrip forfait..... 7,853 54
Intérêt non encaissé..... 8,294 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, }
Nouvelle-Orléans, }

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 22 mai 1867.

G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

John Watt, A. O. Obst,
T. T. Baldwin, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson
H. H. Fay, S. Kohn,
William Edwards, John Phelps,
25 mai—6M J. P. Spyker

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Fonds publics en France expirée le 30 février 1867.....$836,190 13

Savoir: Primes d'incendie..... $416,775 81
Primes sur mer..... 201,377 22
Primes de rivières..... 222,977 07

$836,130 13

En moins, primes remboursées $ 6,313 10
En moins, primes non expirées $45,304 10 — $ 44,707 10

Montant net des primes.....$791,423 03
Pertes payées.
Par l'incendie.....$140,588 30
Pertes sur mer..... 151,938 99
Pertes sur les rivières..... 197,000 00

$489,527 29
Réassurances..... 43,304 35
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc..... 58,272 37
Escompte au lieu de scrip..... 77,770 36 — $668,945 02

Bénéfice net.....$122,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières.....$36,850 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières 65,952 50
Placé en bons de la ville et autres..... 52,220 00
Placé en actions de banque et autres..... 111,055 00
Placé en scrip de Compagnie d'Assurance... 11,000 00
Prêts sur garanties..... 22,150 00
Fonds..... 1,000 00
Primes en voie de perception..... 101,636 51
En caisse..... 162,338 31

$659,402 32

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

STATE OF LA LOUISIANA
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL WOLLENS,
Troisième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 30 février 1867, payable à partir du premier de mars dans des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de leurs certificats, six pour cent d'intérêt sur leurs certificats de scrip non échus.

CHAS BRIGGS, Président.
SAMUEL J. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A. M. Montgomery,
Abl Carriere, Jas. Robb,
Geo A. Peaslee, A. Lecourt,
Max Pinsser, Frank Williams,
R. Brigler, Thomas Byrne,
Chas Lafitte, John Thornhill,
John H. Kennedy, Wm A Violett
F. Anderson, D. Flagg,
Alfred Ferris, Henry McDonald,
A. Fredicks, Harlow J. Phelps,
Geo W. Dunbar, Wm H. Pinckard,
E F Stockmeyer, Henry H. Bryan,
Geo. W. Pepper, John B Walker,
Arch'd Montgomery, J B Elkins,
Henry J Voss, George Foster,
T. Margvson, Andrew Stewart,
21 mai—6M L. S. Pelican

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 3 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie..... $880,910 49
Sur les risques de rivières..... 200,338 00
Sur les risques de mer..... 327,231 32

Total des primes..... $1,438,479 81
En moins—Primes sur risques non expirés $ 41,192 31
Primes remboursées..... 25,345 39 — 236,137 29

Montant net des primes le 31 mai 1867..... $1,182,342 27
Pertes payées pendant l'année:
Sur les risques d'incendie..... $311,223 89
Sur les risques de rivières..... 199,719 42
Sur les risques de mer..... 178,627 99

$789,570 30
Frais..... 35,836 07 — $753,734 23

Réassurances—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts..... 33,397 44 — $826,815 94

Bénéfice net..... $356,516 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..... $130,517 21
Billets garantis par hypothèques..... 591,980 13
Billets garantis par nantissements..... 107,807 00
Escomptes..... 76,750 32
Actions de banques et de chemin de fer 147,732 50
Primes en voie de perception..... 105,238 19
Bons de la Ville..... 28,639
Effets à recevoir..... 115,961 76
Scrips de Compagnies d'Assurances..... 26,715
Actions de Dry Dock Company..... 16,000
Actions de la "Prairie Lever Steam"... 2,000
Actions de "Marine Dry Dock"..... 2,000
Actions de "Merchants Exchange"..... 1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co" 1,970
Bons de l'Etat..... 1,500

Total.....$1,466,416 42

En moins:
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain..... $99,384 12
30 pour cent sur le capital du scrip de la Compagnie..... 50,543 88
Primes en voie de perception sur primes à 31 mai 1867..... 224,162 [illegible] — $373,890 72

Actif net..... $1,092,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 juin 1867.

PAUL WOLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs de la Compagnie, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de trente pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour payer des certificats de scrip net aux détenteurs, le 2 juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, Six pour Cent d'intérêt SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs:

John Pemberton, J. W. Fay,
Chas. Bogert, David McCord,
Pierre Foucher, E. Kennedy,
S. G. Reif, L. T. Gendre,
J. J. Chandler, J. Morgan Hall,
E. Dubourg. 1min—8

Résidences de choix en face de la Place Lafayette.

Succession de Mme Elisa German.

No 30,009.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. BENOIST, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 23 de février 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, vente de deux ordres de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date des 10 et 12 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Elisa German, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un morceau de terre, situé dans le Premier District de cette ville, bornant sur les rues Annunciation, Pacanière, Orange et Richard, étant les parties formant les numéros 1 et 2 ..... Le lot numéro 1 mesure 28 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur la rue Orange, sur une profondeur, formant l'encognure de 103 pieds 10 pouces, sur 50 pieds de profondeur des rues Orange et Annunciation, et 28 pieds 5 pouces de face sur la rue No 1 et mesurant 28 pieds 5 pouces de face sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces, une grande maison en bois (double) un cabinet en une chambre, deux chambres, un cabinet de bain, avec mansarde, avec toute chambre et cabinet de devant et derrière, avec toute chambre et cabinet de chaque côté, et deux chambres dans la mansarde, ainsi que cuisine à deux étages, cuisinière en briques, séparées, chambres de chaque côté, citerne et hangar, ensemble, le tout, tel qu'il existe et se comporte, sans garantie.

Conditions — Moitié comptant, le reste à 12 mois de ajudication, billets avec hypothèque spéciale et solidaire et bonne et valable garantie par hypothèque spéciale et solidaire sur le bien vendu, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, au bureau du vendeur, rue Royale, et les frais de l'acte, aux acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.

26 janv—8,15,22,29 fév

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 3 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie..... $880,910 49
Sur les risques de rivières..... 200,338 00
Sur les risques de mer..... 327,231 32

Total des primes..... $1,438,479 81
En moins—Primes sur risques non expirés $ 41,192 31
Primes remboursées..... 25,345 39 — 236,137 29

Montant net des primes le 31 mai 1867..... $1,182,342 27
Pertes payées pendant l'année:
Sur les risques d'incendie..... $311,223 89
Sur les risques de rivières..... 199,719 42
Sur les risques de mer..... 178,627 99

$789,570 30
Frais..... 35,836 07 — $753,734 23

Réassurances—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts..... 33,397 44 — $826,815 94

Bénéfice net..... $356,516 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..... $130,517 21
Billets garantis par hypothèques..... 591,980 13
Billets garantis par nantissements..... 107,807 00
Escomptes..... 76,750 32
Actions de banques et de chemin de fer 147,732 50
Primes en voie de perception..... 105,238 19
Bons de la Ville..... 28,639
Effets à recevoir..... 115,961 76
Scrips de Compagnies d'Assurances..... 26,715
Actions de Dry Dock Company..... 16,000
Actions de "Marine Dry Dock"..... 2,000
Actions de "Merchants Exchange"..... 1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co" 1,970
Bons de l'Etat..... 1,500

Total.....$1,466,416 42

En moins:
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain..... $99,384 12
30 pour cent sur le capital du scrip de la Compagnie..... 50,543 88
Primes en voie de perception sur primes à 31 mai 1867..... 224,162 [illegible] — $373,890 72

Actif net..... $1,092,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 juin 1867.

PAUL WOLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs de la Compagnie, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de trente pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour payer des certificats de scrip net aux détenteurs, le 2 juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, Six pour Cent d'intérêt SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs:

John Pemberton, J. W. Fay,
Chas. Bogert, David McCord,
Pierre Foucher, E. Kennedy,
S. G. Reif, L. T. Gendre,
J. J. Chandler, J. Morgan Hall,
E. Dubourg. 1min—8

Résidences de choix en face de la Place Lafayette.

Succession de Mme Elisa German.

No 30,009.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. BENOIST, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 23 de février 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, vente de deux ordres de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date des 10 et 12 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Elisa German, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un morceau de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant borné par les rues Annunciation, Pacanière, Orange et Richard, étant les parties formant les numéros 1 et 2 ..... Le lot numéro 2 mesure 28 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur la rue Orange, sur une profondeur, formant l'encognure de 103 pieds 10 pouces, sur 50 pieds de profondeur des rues Orange et Annunciation, et 28 pieds 5 pouces de face sur la rue No 1 et mesurant 28 pieds 5 pouces de face sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces, une grande maison en bois (double) un cabinet en une chambre, deux chambres, un cabinet de bain, avec mansarde, avec toute chambre et cabinet de devant et derrière, avec toute chambre et cabinet de chaque côté, et deux chambres dans la mansarde, ainsi que cuisine à deux étages, cuisinière en briques, séparées, chambres de chaque côté, citerne et hangar, ensemble, le tout, tel qu'il existe et se comporte, sans garantie.

Conditions — Moitié comptant, le reste à 12 mois de ajudication, billets avec hypothèque spéciale et solidaire et bonne et valable garantie par hypothèque spéciale et solidaire sur le bien vendu, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, au bureau du vendeur, rue Royale, et les frais de l'acte, aux acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.

26 janv—8,15,22,29 fév

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 3 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie..... $880,910 49
Sur les risques de rivières..... 200,338 00
Sur les risques de mer..... 327,231 32

Total des primes..... $1,438,479 81
En moins—Primes sur risques non expirés $ 41,192 31
Primes remboursées..... 25,345 39 — 236,137 29

Montant net des primes le 31 mai 1867..... $1,182,342 27
Pertes payées pendant l'année:
Sur les risques d'incendie..... $311,223 89
Sur les risques de rivières..... 199,719 42
Sur les risques de mer..... 178,627 99

$789,570 30
Frais..... 35,836 07 — $753,734 23

Réassurances—Dépenses, Profits, pertes, moins intérêts..... 33,397 44 — $826,815 94

Bénéfice net..... $356,516 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..... $130,517 21
Billets garantis par hypothèques..... 591,980 13
Billets garantis par nantissements..... 107,807 00
Escomptes..... 76,750 32
Actions de banques et de chemin de fer 147,732 50
Primes en voie de perception..... 105,238 19
Bons de la Ville..... 28,639
Effets à recevoir..... 115,961 76
Scrips de Compagnies d'Assurances..... 26,715
Actions de Dry Dock Company..... 16,000
Actions de "Marine Dry Dock"..... 2,000
Actions de "Merchants Exchange"..... 1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co" 1,970
Bons de l'Etat..... 1,500

Total.....$1,466,416 42

En moins:
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain..... $99,384 12
30 pour cent sur le capital du scrip de la Compagnie..... 50,543 88
Primes en voie de perception sur primes à 31 mai 1867..... 224,162 [illegible] — $373,890 72

Actif net..... $1,092,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 juin 1867.

PAUL WOLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs de la Compagnie, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de trente pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour payer des certificats de scrip net aux détenteurs, le 2 juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, Six pour Cent d'intérêt SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs:

John Pemberton, J. W. Fay,
Chas. Bogert, David McCord,
Pierre Foucher, E. Kennedy,
S. G. Reif, L. T. Gendre,
J. J. Chandler, J. Morgan Hall,
E. Dubourg. 1min—8

Résidences de choix en face de la Place Lafayette.

Succession de Mme Elisa German.

No 30,009.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. BENOIST, Encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 23 de février 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, vente de deux ordres de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date des 10 et 12 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Elisa German, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un morceau de terre, situé dans le Premier District de cette ville, étant borné par les rues Annunciation, Pacanière, Orange et Richard, étant les parties formant les numéros 1 et 2 ..... Le lot numéro 1 mesure 28 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur la rue Orange, sur une profondeur, formant l'encognure de 103 pieds 10 pouces, sur 50 pieds de profondeur des rues Orange et Annunciation, et 28 pieds 5 pouces de face sur la rue No 1 et mesurant 28 pieds 5 pouces de face sur la rue Orange, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 103 pieds 10 pouces, une grande maison en bois (double) un cabinet en une chambre, deux chambres, un cabinet de bain, avec mansarde, avec toute chambre et cabinet de devant et derrière, avec toute chambre et cabinet de chaque côté, et deux chambres dans la mansarde, ainsi que cuisine à deux étages, cuisinière en briques, séparées, chambres de chaque côté, citerne et hangar, ensemble, le tout, tel qu'il existe et se comporte, sans garantie.

Conditions — Moitié comptant, le reste à 12 mois de ajudication, billets avec hypothèque spéciale et solidaire et bonne et valable garantie par hypothèque spéciale et solidaire sur le bien vendu, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, au bureau du vendeur, rue Royale, et les frais de l'acte, aux acquéreurs, pardevant Wynne Rogers, notaire public.

26 janv—8,15,22,29 fév

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bateaux Bury)

WM. WHANN.....Président
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président
E. N. GANUCHEAU.....Secrétaire

—Directeurs—

S. C. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD, WM WHANN,
D. C. MCCAN, J. M. LAFFYRE,
W. W. HOWE, S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. FORCH,
J. F. R. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 19 oct—1a

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican.

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs:

Chas. Roman, Wm. A. Shropshire,
S. L. Millaudon, Wm. Peterson,
J. Reilly Blanchard, S. N. Moody,
Thos. C. Payne, E. Gicquel,
Dominge Feijo, Saml. W. Todd,
Arthur Fortell.

—INSPECTEUR MARITIME—

B. L. Robertson jr. 24dec—3m

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57.....Carondelet.....57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif.....$1,500,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.....$1,850,000.

Représentant un capital d'assurance de $3,350,000.

Risques d'incendie, de rivières et de mer.

18 sept—4m

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$388,315 84

Primes d'incendie.....$281,633 06
Primes de mer..... 96,216 61
Primes de rivières..... 58,673 70—$436,813 36

Moins les risques non expirés. $ 47,948 00
Primes remboursées..... 2,943 06—50,898 06

Montant net des primes.....$385,427 29

Pertes payées:
Pertes par l'incendie.....$102,194 98
Pertes sur les mers..... 154,000 00
Pertes sur les rivières..... 18,047 28

$274,242 26
Réassurances..... 10,622 11
Commissions de vingt et de vingt-cinq pour cent..... 30,019 76
Frais, Taxes, Intérêts et revenus intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, escompte en moins, etc..... 31,351 21—$96,118 84

Bénéfice net..... $ 38,316 65

Montant net des primes à 30 nov. 1866. $385,427 29
A ajouter, le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent..... 176,005 36

Montant participant au bénéfice..... $561,432 65
L'actif de la Compagnie consiste comme suit:
Effets..... $ 26,108 37
Primes en voie de perception..... 119,267 60
Placé en bons de banques..... 71,301 56
Prêts sur garanties..... 36,471 00
Placé en bons de la ville..... 2,067 62
Placé en bons de chemins de fer..... 9,356 00
Placé en scrip de compagnies d'assurances. 30,020 00
En caisse..... 26,909 22

$345,771 26

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip, payable pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 30 février 1867, payable à partir du premier de mars dans des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de leurs certificats, six pour cent d'intérêt sur leurs certificats de scrip non échus.

CHAS BRIGGS, Président.
SAMUEL J. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A. M. Montgomery,
Abl Carriere, Jas. Robb,
Geo A. Peaslee, A. Lecourt,
Max Pinsser, Frank Williams,
R. Brigler, Thomas Byrne,
Chas Lafitte, John Thornhill,
John H. Kennedy, Wm A Violett
F. Anderson, D. Flagg,
Alfred Ferris, Henry McDonald,
A. Fredicks, Harlow J. Phelps,
Geo W. Dunbar, Wm H. Pinckard,
E F Stockmeyer, Henry H. Bryan,
Geo. W. Pepper, John B Walker,
Arch'd Montgomery, J B Elkins,
Henry J Voss, George Foster,
T. Margvson, Andrew Stewart,
21 mai—6M L. S. Pelican

Charte et Acte d'Incorporation,

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU PELICAN.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

QUIL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mois de décembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent-soixante-sept, pardevant moi, Edward Barnes l, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane,

Sont venus et ont comparu personnellement les parties dont les noms et signatures sont apposés au présent acte, qui ont déclaré qu'en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles sont convenues et se sont engagées, et que par le présent acte elles conviennent et s'engagent, elles-mêmes et ceux qu'elles représentent à établir une Compagnie d'assurance, pour les objets, et sous les obligations, stipulations et règ es ci-après définies, savoir:

ARTICLE PREMIER.

La dite Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom et titre de: Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican de la Nouvelle-Orléans. Elle commencera ses opérations vers le sixième jour de décembre prochain et aura son pendant le terme plein et entier de vingt ans, à compter de la date du présent acte, à moins qu'il n'en soit décidé autrement:

Il sera fait usage, par les officiers de ladite Compagnie, d'un sceau portant pour emblème les armes de l'Etat de la Louisiane, avec pour inscription le nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont désignés comme les employés entre les mains desquels devront être servies toutes citations, notifications et autres sommations légales relatives aux affaires de la Compagnie pourra être intéressée.

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets et fins de la Compagnie sont par les présentes déclarées être ainsi qu'il suit:

1o—Assurer les maisons, magasins et autres édifices les meubles, les marchandises et toutes propriétés mobilières contre les risques et dommages d'incendie.

2o—Assurer les navires, bateaux à vapeur, frêts, effets, marchandises, cargaisons, métalliques, lingots, monnaies, bandéres, billets de banque, traites et autres valeurs d'office, tels que billets, mandats à la grosse et sur respondentia et généralement de faire toutes assurances, tant en commerce en rattachant aux risques de transport intérieur ou par mer.

La Compagnie pourra se faire assurer elle-même contre tout risque sur lequel elle aura effectué une assurance.

ARTICLE TROISIEME.

Les noms et intérêts des parties au présent acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Lafitte, Dufilho & Co., trois mille piastres,
E. Trépagnier, trois mille piastres,
T. Bailly Blanchard, Jr, trois mille piastres,
B. B. Millaudon, trois mille piastres,
C. Cavaroc, trois mille piastres,
Shropshire & Hathorn, trois mille piastres,
Res. Toledano, trois mille piastres,
Fenton Hill & Elliot, trois mille piastres,
Thomas C. Payne, deux mille piastres,
Aaron Dreyfus, deux mille piastres,
E. Gicquel, deux mille piastres,
Manuel Payro, deux mille piastres,
Feg Strohecker, deux mille piastres,
John Pemberton, deux mille piastres,
Fatjo, Marks & Co, deux mille piastres,
Avendano Bros, deux mille piastres,
W. J. Taylor, deux mille piastres,
Lion & Israel, quinze cents piastres,
Durel & O'Connell, quinze cents piastres,
S. H. Moody, quinze cents piastres,
Olympe Boisse, quinze cents piastres,
C. Sampson, quinze cents piastres,
A. Castaing, quinze cents piastres,
Leley & Lorber, quinze cents piastres,
J. A. Bonnafon, quinze cents piastres,
Kearney, Bloy & Co, quinze cents piastres,
J. F. Fagnani, mille piastres,
Dugré, Grevemberg & Co, mille piastres,
J. Tayre, mille piastres,
R. S. Morse, mille piastres,
J. M. Lapeyre, mille piastres,
A. Reinecke, mille piastres,
J. G. Lingham & Co., mille piastres,
Thos. Murray, mille piastres,
Hy. Peychaud, mille piastres,
J. C. Fortier, mille piastres,
C. Collier, mille piastres,
Samuel M. Todd, mille piastres,
Thomas J. Foley, mille piastres,
E. Ganucheau, mille piastres,
Mayo, Hodge & Co, mille piastres,
Perkins, Swenson & Co, mille piastres,
Schmidt & Lemonnier, mille piastres,
Lurlin Moitie, mille piastres,
E. F. Golsan & Co. mil le piastres,
Jas. Robertson, mille piastres,
Thos. S. Bedley, mille piastres,
J. J. Prieur & Co, mille piastres,
Edward Thompson, mille piastres,
James E. Zacharie, mille piastres,
A. Chapelle, mille piastres,
F. L. Christian, mille piastres,
E. Flobert père, cinq cents piastres,
Charles E. Fortier, cinq cents piastres,
V. Oehmichen, cinq cents piastres,
A. Millenberger & Co., cinq cents piastres,
O. Valcour, cinq cents piastres,
Jacob Ott, cinq cents piastres,
E. F. Middon, cinq cents piastres,
Charles Roman, cinq cents piastres,
John R. Conway, cinq cents piastres,
Charles Roman, cinq cents piastres,
Edward Lochran, cinq cents piastres,
F. Malache, cinq cents piastres,
F. P. Dupouy, cinq cents piastres,
J. Janfond, cinq cents piastres,
E. Duhamel, cinq cents piastres,
A. Dupin & Co., cinq cents piastres,
J. F. Sarrain, cinq cents piastres,
Thomas A. Spear, cinq cents piastres,
J. J. Fourcade, cinq cents piastres,
T. Moreau, cinq cents piastres,
Brelaiere & Co., cinq cents piastres,
J. G. Spor, cinq cents piastres,
J. Segesie, cinq cents piastres,
Sharvard & Gaffey, cinq cents piastres,
A. Jacquet & Bouhet, cinq cents piastres,
Dumonteil, cinq cents piastres,
E. G. Auchter, cinq cents piastres,
T. Malgnan & Labadie, cinq cents piastres,
Geo. R. Beard, cinq cents piastres,
Thomas Schorr, cinq cents piastres,
A. S. Brown, cinq cents piastres,
J. B. Vinchon & Co., cinq cents piastres,
Oscar Bo ck & Co., cinq cents piastres,
Hoffman, Marks & Co., cinq cents piastres,
Charles de Lassus, cinq cents piastres,
Leon Gerbaux, cinq cents piastres,
F. Boisonneau, cinq cents piastres,
Sophie Fossier, cinq cents piastres,
F. A. Gonzales, cinq cents piastres,
Henry P. Rotchin, cinq cents piastres,
James Wood, cinq cents piastres,
Jos. A. Brown, cinq cents piastres,
Jas. Anderson & Co., cinq cents piastres,
Emile Dupré, cinq cents piastres,
Julien Michel, cinq cents piastres,
Joseph H. Wilson, cinq cents piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

A l'effet de remplir le but de cette Corporation, les personnes ci-dessus nommées et leurs successeurs, ou ayant-cause-droits, donneront leurs billets (appuyées par le Président) pour le montant de leurs souscriptions, ces billets seront payables douze mois après le jour-même jour de décembre prochain, et pour lesquels le Président devra leur donner un certificat de cession sur la touché le montant pour primes payés d'avance, les dits billets seront considérés comme faisant partie du capital.

Toutes primes d'assurance faite par ladites parties seront payées conformément aux réglements de la Compagnie, et le montant des dites primes, avec le paiement, sera considéré comme faisant partie du capital, et les dits billets seront dûs payés en plein.

Les dites parties ne seront pas tenues, dans aucun cas, responsables des pertes de la compagnie pour aucune somme excédant le montant qu'ils pourront devoir sur les dits billets.

Dans le cas où, à leur échéance, il restera encore une une balance sur les dits billets, après avoir crédité les dos le montant des primes encaissées, et si les besoins de la Compagnie exigent que le reste du billet de chaque partie, les titres seront le droit de faire un nouveau billet de chaque partie pour une autre année, pour le reste du dit billet balance.

Tous les billets seront fournis conditionnellement, et exprimés que, dans le cas où les besoins de la Compagnie l'exigeraient, le Président pourra, à la demande, demander le montant qui restera dû sur un billet, abandonnant l'avance tout droit d'invoquer le manque ou défaut de valeur reçue.

ARTICLE CINQUIEME.

Tous les pouvoirs que la Compagnie tient de son acte d'incorporation sont exercés par un Conseil d'Administration, et par les officiers et commis qu'il pourra nommer.

Le Conseil d'Administration sera composé de onze membres de la Compagnie, et sera élu tous les ans, le deuxième lundi de décembre, de chaque année, au bureau de la Compagnie. Il sera donné avis de la dite élection pendant un mois avant, et pendant la dite élection dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Trois membres du Conseil seront nommés par le Conseil pour présider la dite élection, et dans le cas où ils ne se trouveraient pas, le Président aura le pouvoir de désigner un temp ararit.

Le Conseil d'Administration aura le droit de nommer le deuxième lundi du mois de janvier qui suivra, un Président et un Secrétaire, jusqu'à ce que ceux-ci aient qualifié pour agir en leur place.

Les membres du Conseil qui recueilleront la pluralité des voix auront considérés et déclarés dûment élus. Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu le jour fixé, le Président fera tenir une élection dans les jours qui suivront la date de la première, et il devra en donner